



PRÉFET DU LOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, mise en place de deux postes de transformation, armoires onduleurs et d'un poste de livraison au sein du Parc d'activité Causse'Energie au lieu-dit « Champ Redon », à la demande de la SAS Reden Solar Projet CRE4 , sur le territoire de la commune de Séniergues

Par arrêté n° E-2020-37 du 4 février 2020, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours consécutifs, est prescrite **du vendredi 28 février 2020 à 14h00 au mardi 31 mars 2020 à 17h00 inclus** sur le territoire de la commune de Séniergues.

Au terme de la procédure, le préfet du Lot statuera par arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Paul FAIVRE, chargé de mission aux affaires européennes au SGAR de Midi-Pyrénées en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique sont consultables :

- sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaïque-seniergues-a12729.html>
- le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné ;
- sur support papier, en mairie de Séniergues (siège de l'enquête). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique, sur rendez-vous, à la direction départementale des territoires (DDT) du Lot – 127 Quai Cavaignac à Cahors – (Tél : 05 65 23 62 11).

Il sera procédé par le porteur du projet au versement intégral du dossier d'enquête publique sur la plateforme www.projets-environnement.gouv.fr ouvert également à la consultation du public.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur avec la mention « Photovoltaïque Champ Redon » à la mairie de Séniergues (46 240). Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Séniergues comme suit :

- vendredi 28 février 2020 de 14 h à 17 h ;
- mardi 10 mars 2020 de 14 h à 17 h ;
- vendredi 20 mars 2020 de 14 h à 17 h ;
- mardi 31 mars de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à l'avis précité.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairie de Sènièrgues et sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaique-senièrgues-a12729.html> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la SAS Reden Solar Projet CRE4, représentée par M. Jean-Jacques ARRIBE par téléphone au 06.14.88.81.01 – Courriel : m.compoint@reden.solar

Cahors, le 6 février 2020

Le Directeur Départemental
des Territoires



Philippe C. MIMONT